

**Décision n° 2024-0271**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 31 janvier 2024**  
**abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées**  
**délivrées à diverses entités**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 31 janvier 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN  
Chef de l'unité gestion des fréquences

**Annexe à la décision n° 2024-0271**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 31 janvier 2024**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants  
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198401881	BNP PARIBAS REAL ESTATE PROPERTY MANAGEMENT FRANCE SAS	92 NEUILLY SUR SEINE	1 UHF
199004537	COMMUNE DE CUXAC-D'AUDE	11 CUXAC D'AUDE	1 VHF
199106908	M. TARTAVEL HUGUES	38 ST LAURENT DU PONT	1 VHF
199702169	LIGUE ILE DE FRANCE DE GOLF	78 GUYANCOURT	1 UHF
199702711	VERTICAL LEVAGE MONTAGE	73 SAINTE-HELENE-DU-LAC	1 VHF
200100516	PROTERTIA FM	92 PARIS LA DEFENSE	6 UHF
200100837	COMMUNE DE LA GARDE	83 LA GARDE	1 UHF
200900094	UNIPROTECT SECURITE	69 LYON 9	2 UHF
201200083	DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE	77 PONTAULT COMBAULT	1 UHF
201200084	DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE	77 MELUN	1 UHF
201500377	SCI AVARICUM	18 BOURGES	1 UHF
201801262	CRUSTY FOOD	47 VERTEUIL D'AGENAIS	1 UHF
201900456	EURL SPIGE SECURITE	01 BOURG EN BRESSE	1 UHF
202000524	SUEZ RV NORD EST	51 HUIRON	1 UHF
202001391	PRECI-SAT	36 HEUGNES	1 UHF
202100361	PRECI-SAT	10 SAINT ANDRE LES VERGERS	1 UHF
202202801	SOLUMAT	33 SAINT MEDAR EN JALLES	1 UHF
202202950	SOLUMAT	44 HERBIGNAC	1 UHF
202203904	HEAVEN PROTECT SECURITE	77 EMERAINVILLE	1 UHF
202301839	SOLUMAT	39 DOLE	1 UHF